

Valorisons!

#18
février 2017

L'info des agriculteurs diversifiés

SOYONS RÉGLO

Fin du marquage des oeufs vendus directement sur l'exploitation

Production laitière : bientôt un guide

Les modalités de contrôle en atelier fermier évoluent en 2017

Etiquetage nutritionnel : la plupart des produits fermiers exemptés

FAISONS AFFAIRE

Approlocal.fr : la barre des 100 000 € de commandes dépassée en 2016

JOUONS COLLECTIFS

La force du web au service du réseau

Concours de dessin

PARTAGEONS NOS EXPÉRIENCES

Retour sur les Rencontres des Acteurs du tourisme

Douai : les producteurs locaux mis en avant

FORMONS-NOUS

PRENONS DATE

SOYONS PRATIQUE

Aides à la diversification : déposez votre dossier avant le 28 avril 2017



Le second et unique Appel à Projets (AAP) portant sur le développement de la multifonctionnalité en Nord-Pas de Calais est lancé. Vous avez jusqu'au 28 avril 2017 pour y répondre.

Doté d'un budget global de 2 050 000 €, cet AAP vise cette année encore à soutenir les projets de transformation et de commercialisation des produits fermiers (opération 04.02.01), ainsi que les investissements en faveur des activités innovantes d'accueil et de services (opération 06.04.01): salle d'accueil, hébergements d'étudiants, accueil familial de personnes âgées ou handicapées...

Concernant l'axe transformation (opération 04.02.01), 30 % de l'enveloppe de financement est dédiée aux projets collectifs, lesquels seront classés et priorisés en fonction du nombre d'agriculteurs regroupés. Les 70 % restant sont eux réservés aux dossiers individuels.

Pour chaque opération, des points seront affectés selon les performances : **sociales, économiques et environnementales**. Une note du projet sur 100 sera ainsi calculée. Un minimum de 15 points est requis pour déposer votre dossier auprès du Conseil régional. En dessous, c'est éliminatoire. Chaque demande sera ensuite priorisée par ordre décroissant de points obtenus et retenus et de la disponibilité de l'enveloppe financière.

A noter, la formation « maîtrise des projets de diversification agricole » vous permet de bénéficier de 10 points au titre d'une montée de compétence. Renseignez-vous !

Modalités de financement

- **Taux d'aide publique** : 40 % des devis (pas de signature de devis avant réception de l'accusé de dépôt du dossier)
- **Montant des investissements éligibles** : entre 4 000 et 200 000 € H.T.
- **Frais généraux liés au projet** (études préalables, prestation d'architecte, diagnostic...) : ils sont repris à hauteur de 20 % des dépenses éligibles

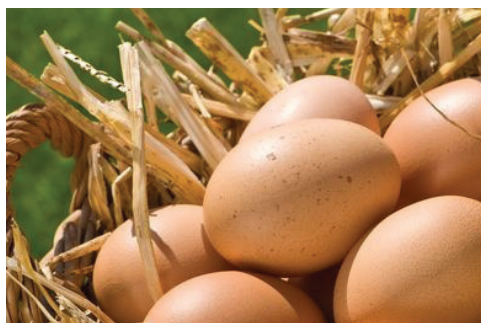
Pour garantir l'instruction de sa demande d'aide, nous vous conseillons de déposer votre dossier en début de période afin que les services de la Région puissent vérifier la complétude du formulaire et demander le cas échéant les pièces complémentaires requises. Déléguer le montage de votre dossier par une structure partenaire expérimentée permet aussi de lever un certain nombre d'interrogations sur sa complétude. N'hésitez pas à nous contacter.

> Contact : Maryline BRIAND
03 21 60 57 79



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Fin du marquage des œufs vendus directement sur l'exploitation



L'arrêté du 25 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 28 août 2014 relatif aux normes de commercialisation des œufs, **exempte dorénavant les producteurs de marquer leurs œufs** dans le cas d'une vente directe sur le site de production. Dans ce cas, l'effectif total de poules pondeuses doit être inférieur ou égal à 250 animaux adultes et les œufs doivent être présentés à la vente en vrac.

Production laitière : bientôt un guide

Après plusieurs mois de concertation et de travail, **le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)** en productions laitières fermières et artisanales a été validé par la Commission européenne en décembre 2016. Sa traduction est en cours. Le document sera très prochainement disponible. A suivre donc.

Les modalités de contrôle en atelier fermier évoluent en 2017

En 2017, les activités de commercialisation en remise directe vont être contrôlées.

Depuis la mise en place du Paquet Hygiène, vous n'êtes plus soumis à une obligation de moyens mais de résultats. Vous devez donc prouver que le produit que vous mettez sur le marché est un **produit sain**. Pour y parvenir, une analyse des risques, un plan d'autocontrôles et un plan de nettoyage et désinfection efficace doivent être réalisés. Pour vous aider, **basez-vous sur les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)** établis par les organisations professionnelles. En cas de problèmes sanitaires identifiés sur le produit, vous devez mettre en place la procédure décrite dans le guide de gestion des alertes. C'est donc à vous de contacter la DDPP pour signaler le problème et initier les procédures de rappel et de retrait des produits concernés. La traçabilité interne prend alors tout son sens pour limiter les pertes (attention à la traçabilité des matières premières dans chaque lot).

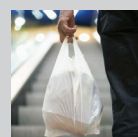
Lors du contrôle, vous devez démontrer à l'inspecteur que vous **maîtrisez les procédures**. L'objectif est de le rassurer et d'instaurer une relation de confiance car vous avez pour responsabilité commune de garantir la sécurité du consommateur. Dans cet esprit, il est important d'être réactif aux remarques faites. Suite au contrôle, vous recevrez un compte rendu où une note vous sera attribuée : **4 notes sont possibles (A> Courrier (maîtrise acceptable)/B> Avertissement /C> Mise en demeure /D> Fermeture administrative)**. Attention en fonction des problèmes identifiés, les sanctions peuvent être soit administratives, soit pénales.

Pour vous aider, consultez les Vade macum disponibles sur le site du Ministère. Ces documents présentent les points de contrôle, la réglementation en vigueur et les mesures de flexibilité.

<http://agriculture.gouv.fr/vade-mecum-dinspection-de-lhygiene-des-denrees-alimentaires-0>

> Contact : Maryline BRIAND
03 21 60 57 79

Depuis le 1^{er} janvier 2017 est entrée en vigueur l'interdiction d'utiliser des sacs plastiques à usage unique de moins de 50 microns pour l'emballage des fruits et légumes sauf s'ils sont compostables (en compostage individuel) et constitués pour tout ou partie de matières biosourcées.



Etiquetage nutritionnel : la plupart des produits fermiers exemptés

Depuis le 13 décembre 2016, **l'étiquetage des valeurs nutritionnelles des denrées alimentaires préemballées est obligatoire (cf. règlement UE n°1169/2011)**.

Ce règlement prévoit néanmoins quelques exceptions à l'exemple de denrées alimentaires préemballées suivantes :

- **Les produits non transformés** au sens du règlement n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, qui comprennent un seul ingrédient ou une seule catégorie d'ingrédients ;
- **Les denrées alimentaires conditionnées dans des emballages ou des récipients dont la face la plus grande a une surface inférieure à 25 cm² ;**
- Les denrées alimentaires, y compris de fabrication artisanale, **fournies directement par le fabricant** en faibles quantités au consommateur final ou à des établissements de détail locaux fournissant directement le consommateur final.

Attention, la notion de faibles quantités doit s'apprécier en lien avec l'ensemble des critères fixés ci-dessous (les critères 1 et 3 ou 2 et 3, doivent être remplis pour pouvoir prétendre à la dérogation) :

1. Pour les produits vendus à des établissements de détail

locaux (incluant les GMS, les hypermarchés et les commerces alimentaires de proximité), ces derniers doivent se situer dans un rayon de 100 km environ, à l'échelle du département et de la région.

2. Pour les produits vendus en direct au consommateur final : les ventes doivent être réalisées par le producteur à la ferme, ou sur des marchés, des salons, dans le cadre de circuits courts, d'AMAP, quelle que soit la quantité, la distance à l'exploitation ou le statut du producteur (artisan, agriculteur, ...). La vente par correspondance est également concernée, dans la mesure où celle-ci ne représente pas l'intégralité des ventes.

3. Les denrées alimentaires doivent être issues d'opérateurs qui répondent à la définition de micro-entreprise, c'est-à-dire ayant moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Si vos produits ne rentrent pas dans le champ de ces dérogations, la déclaration nutritionnelle **est alors obligatoire**. Toutefois, les denrées alimentaire mises sur le marché ou étiquetées avant le 13 décembre 2016 peuvent encore être commercialisées jusqu'à épuisement des stocks.

> Contact : Noémie BOUTILLIER
03 21 60 48 52

Approlocal.fr : la barre des 100 000 € de commandes dépassée en 2016

Le bilan est positif pour le site de commande en ligne « approlocal », destiné aux acheteurs de la restauration hors domicile. En 2016, **plus de 100 000€ de commandes** ont été réalisés. **70% d'entre elles ont été effectuées par les collègues** encouragés par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, et **16% par les lycées** soutenus par le Conseil Régional. La démarche se poursuit en 2017 avec les prochaines rencontres de l'approvisionnement local réunissant les collègues, lycées, communes et autres structures de restauration sur la Métropole Européenne de Lille. Les rencontres entre producteurs et acheteurs se poursuivent. Pour connaître les prochaines dates et vous inscrire, contactez Perrine Loeuilleux.

> Contact : Perrine Loeuilleux
06 07 62 42 88



+ de **600** COMMANDES passées en ligne

+ de **290** ACHETEURS inscrits

+ de **190** FOURNISSEURS inscrits
dont **80% d'agriculteurs**

173 € c'est LE PANIER MOYEN
par commande par fournisseur

Producteurs, tentez votre chance

Outre les catégories artisans et restaurateurs, le concours Talents gourmands du crédit agricole valorise le patrimoine culinaire des agriculteurs. L'inscription se fait en ligne sur le site www.talents-gourmands.fr.

Vous avez jusqu'au 12 février pour acter votre candidature.

A la clé, **3000 € pour les lauréats** de chaque terroir, une parution dans le bottin gourmand et la presse locale et **1000 € pour les finalistes** sont à gagner.

JOUONS COLLECTIFS

La force du Web au service du réseau

La rencontre régionale « Bienvenue à la ferme » (BAF) Hauts-de-France, le 14 novembre dernier, a été l'occasion de faire le point sur l'éventail des outils Web mis à la disposition des adhérents.

Ainsi, le site « Bienvenue à la ferme », dédié à une communication grand public, regroupe **32 sites départementaux ou régionaux tel www.bienvenue-a-la-ferme.com/nord-pas-de-calais** et s'enrichit de sites événementiels lors du « Printemps Bienvenue à la ferme » ou encore de « l'Automne fermier ».

Développé en Responsive Web Design, le site s'adapte aux supports (tablette, smartphone) pour en optimiser la lecture. Chaque adhérent dispose de ses propres accès à sa page Web, lui permettant d'actualiser et de faire vivre ses informations mais aussi de s'autodiagnostiquer. A noter, l'arrivée cette année d'un site internet Hauts-de-France BAF.

A cela s'ajoute **une application, disponible sous iPhone et Android**, qui rassemble plus de 9000 agriculteurs.

Enfin, le réseau a, depuis plusieurs années déjà, investi les réseaux sociaux. La page Facebook nationale compte à ce jour 24 103 fans, Twitter 4033 abonnés et Instagram rassemble une communauté de 484 abonnés.



Le projet 2020 du réseau s'appuie sur « la promesse client Bienvenue à la ferme ». L'objectif visé est

d'ajuster l'offre du réseau aux nouvelles attentes du visiteur : **accueil différencié via des rendez-vous individuels ou collectifs à la ferme.**

> Contact : Sylvie CAFFIER
03 20 88 67 17



Concours de dessin « Imagine un anniversaire à la ferme » : 90 participants et 9 lauréats en 2016



Du 1^{er} avril au 31 octobre 2016, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais a organisé, pour la troisième année consécutive, un concours de dessin intitulé « Imagine un anniversaire à la ferme », ouvert aux enfants âgés de 4 à 11 ans. La remise des prix s'est déroulée ce samedi 19 novembre, chez Aline Havez, agricultrice à Calonne-sur-la-Lys, en présence de plus de 110 parents et enfants.

Les dessinateurs avaient pour consigne de réaliser des œuvres représentant au mieux une ferme : animaux, étables, tracteurs... Mais aussi un peu de festivités : ballons, gâteaux... Car c'est dans le cadre des « Anniversaires à la ferme »* que cette opération a été développée. Répartis en plusieurs catégories selon leur âge, les enfants ont été productifs, avec plus de 90 dessins reçus ! Certains enfants sont fidèles à l'opération et y participent chaque année.

46 enfants accompagnés de leur famille sont venus assister à la remise des prix ce samedi 19 novembre, chez Aline Havez, agricultrice à Calonne-sur-la-Lys. Celle-ci a été effectuée par Madame Duchâteau, élue à la Chambre d'Agriculture. Tous ont été récompensés et les auteurs des neuf plus beaux dessins se sont vus remettre leurs lots.

Les dessins sont consultables : <https://media.mediatheque.chambres-agriculture.fr/permalinks/domain1/gallery/2016/11/22/m954mc0yh/>

> Contact : Valérie LOUCHEZ
03 21 60 48 80

> Rendre visible mon activité sur le net à peu de frais

14 février, St Laurent Blangy
Sylvie Caffier – 03.20.88.67.17

> Les bases technologiques en transformation carnée

1^{er} mars, St Laurent Blangy
Sarah Duqueyroix – 03.21.60.57.74

> Maîtriser le conditionnement sous vide

2 mars, lieu à préciser
Sarah Duqueyroix – 03.21.60.57.74

> Maîtrise des projets de diversification agricole

2, 9, 23 mars et 6 avril, St Laurent Blangy
Odile Leclercq – 03.20.88.67.16

> Maîtriser la cuisson sous vide

6 et 7 mars, lieu à préciser
Sarah Duqueyroix – 03.21.60.57.74

> Apprendre à organiser des anniversaires à la ferme

6, 15, 20 mars, lieu à préciser
Valérie Louchez – 03.21.60.48.80

> Elaborer son PMS

13 mars, 20 avril et 11 septembre
Lieu à préciser
Sarah Duqueyroix – 03.21.60.57.74

> Développer une gamme de pâtisserie perfectionnement

20 mars et 3 avril, Hellemmes
Sarah Duqueyroix – 03.21.60.57.74

> Savoir cuisiner des denrées carnées pour mieux conseiller ses clients

21 mars, Tétéghem
Sarah Duqueyroix – 03.21.60.57.74

> Les bases de l'hygiène

27 mars, lieu à préciser
Noémie Boutillier – 03.21.60.48.52

> Biosécurité en élevage de volailles fermières

4 avril, lieu à préciser
Odile Leclercq – 03.20.88.67.16

Retour sur les Rencontres des Acteurs du tourisme

C'est début décembre à Arras que s'est tenue cette première édition à l'échelle de la nouvelle région des Hauts-de France, réunissant plus de 1 000 personnes. Elles ont entendu les mutations touristiques détectées par les meilleurs experts français...

Dévoilons les trois nouveaux enjeux touristiques :

- Passage de l'économie de l'offre à une économie de la demande

- Il faut tenir compte de l'individu : développer un marketing personnalisé et affinitaire, en trouvant le juste équilibre entre « être pris en charge » et l'autonomie

- Transformation digitale avec davantage de personnalisation

- L'économie touristique est entrée dans l'économie des plateformes numériques d'intermédiation et dans la nouvelle économie de l'expérience (réelle ou virtuelle)

- Evolution des attentes et comportements des clients en quête de ressourcement et de re-création de lien dans le couple et la famille

- Il faut miser sur l'être (s'intéresser « aux douleurs » des clients) et le faire (proposer au client d'assouvir ses passions comme la cuisine, le jardinage ...)

La stratégie touristique ne cible plus seulement les clients mais vise également les habitants et salariés du tourisme.

A noter : le CRT va lancer une large consultation afin d'élaborer collectivement un « portrait identitaire » de la nouvelle région Hauts-de-France. Il s'agit de trouver de manière participative les composantes de l'identité du territoire afin de construire un socle de valeurs qui servira de support pour le marketing territorial.

> Contact : Maryline BRIAND
03 21 60 57 79

Douai : les producteurs locaux mis en avant

Depuis 6 ans, la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD) organise au mois d'octobre un **marché de producteurs**. En 2016, c'est la commune de Cuincy qui a accueilli l'événement. Une vingtaine d'agriculteurs partenaires de la CAD, sur la quarantaine engagée dans les circuits courts, y ont participé. Les consommateurs y sont venus nombreux. Dès 13 h, certains producteurs avaient déjà tout vendu !

La manifestation a aussi été l'occasion de présenter le nouveau guide de producteurs qui s'est étoffé avec l'arrivée de 8 nouveaux partenaires. Une nouvelle rubrique a également fait son apparition et permet de présenter les restaurateurs, 10 au total, valorisant les produits locaux.

A signaler qu'en 2015, le territoire a vu fleurir les panneaux de signalisation permettant aux consommateurs de trouver plus facilement les producteurs locaux présents dans le guide.



> Contact : Lucie LALY
03 27 21 46 84

PRENONS DATE

• TALENTS GOURMANDS 2017 3^{ème} édition

Inscriptions du 2 au 12 février sur www.talentsgourmands.fr

• SIA

25 février au 5 mars
Porte de Versailles, Paris

• SEMAINE INVITEZ LES SAVEURS DES HAUTS-DE-FRANCE A VOTRE TABLE

Du 20 au 26 mars, autour des pommes de terre.
Inscription sur www.cuisinez-le-npdc.com

• TOURISSIMA

3 au 5 mars
Lille Grand Palais



400 M €

C'est le chiffre d'affaires que génère le drive en Nord-Pas de Calais, soit autant que les marchés de plein air. (source CCI Nord de France)

A votre service

Retrouvez les numéros « Valorisons » sur www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr, rubrique publications/diversification

Publication de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais- 140 boulevard de la Liberté - CS 71 177 - 59013 LILLE CEDEX
Directeur de la publication : Jean-Bernard Bayard - Rédaction, mise en page, crédits photos : service diversification et service communication de la Chambre Agriculture du Nord-Pas de Calais - Impression : imprimerie Chambre Agriculture du Nord-Pas de Calais - février 2017 - CF - 2017/07 - ISSN 2428 - 8640



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »



Région Hauts-de-France